



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
www.lery.ca

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-510

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, adopté le règlement numéro 2022-510 modifiant le règlement numéro 92-283, tel qu'amendé, relatif aux séances ordinaires du Conseil municipal.

Ce règlement a pour but de retirer l'obligation de gérer, dans un règlement, les dates des séances du Conseil municipal. Cette obligation s'effectue par résolution du Conseil en respectant les obligations de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 19^e jour de décembre 2022

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier